



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°20 -

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le 26/12/2025

S²LOGO

ID : 063-216304303-20251216-251216_201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents :

Procurations :

Nombre de conseillers absents :

OBJET :

Travaux d'entretien et de mise hors d'eau / hors d'air de la toiture des Forges Mondière - Mise à jour de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) 2025

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025

- N°20 -

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE HORS D'EAU ET HORS D'AIR DE LA TOITURE DES FORGES MONDIÈRE – MISE À JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) 2025

- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°20.4 approuvée par le Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Vu** la délibération n°15 approuvée par le Conseil Municipal du 09 septembre 2025 ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les marchés publics disposent de clauses de variation de prix ;
- **Considérant** que des révisions de prix à la hausse, sont appliquées sur les honoraires de Maîtrise d'œuvre (MOE) de cette opération (Triagonal Architecture : + 611,02 euros TTC ; Sylva Conseil : + 608,66 euros TTC), entraînant une plus-value de 1 219,68 euros TTC sur le montant d'opération ;
- **Considérant** que ces révisions de prix à la hausse, nécessitent l'actualisation du montant de l'AP, cette dernière passant de 933 911,49 euros TTC précédemment, à 935 131,17 euros TTC ;
- **Considérant** que ces révisions de prix à la hausse, nécessitent l'actualisation du CP 2025, ce dernier passant 888 017,81 euros TTC précédemment, à 889 237,49 euros TTC ;
- **Considérant** que ces révisions de prix à la hausse, nécessitent l'actualisation du montant des recettes prévisionnelles à percevoir au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), ces dernières passant sur l'ensemble de l'opération, de 153 198,84 euros précédemment, à 153 398,92 euros et passant de 145 670,44 euros précédemment, à 145 870,52 euros en 2026 ;
- **Considérant** que ces révisions de prix à la hausse, entraînent une augmentation du montant d'autofinancement global de cette opération, passant de 259 990,65 euros TTC précédemment, à 261 010,25 euros TTC.



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le 26/12/2025

ID : 063-216304303-20251216-251216_201-DE

S²LO

C.M. 16.12.2025

- N°20 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 24 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Francis ROUX, Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID) :

- **Approuve** la mise à jour de l'AP/CP 2025 de l'opération « Travaux d'entretien et de mise hors d'eau et hors d'air de la toiture des Forges Mondière » telle que présentée ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pierre CONTIE

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 26/12/2025

Reçu en préfecture le 26/12/2025

Publié le 26/12/2025



ID : 063-216304303-20251216-251216_201-DE